

Commission Locale de l'Eau du SAGE Golfe du Morbihan – Ria d'Étel

Extrait du registre des délibérations

Le 25 mai 2016 à 09h30, la Commission Locale de l'Eau, dûment convoquée le 28 avril, s'est réunie à Eau du Morbihan à Vannes, sous la présidence de Monsieur Yves BLEUNVEN.

Nombre de membres :

En exercice : 50

Présents : 24

Représentés : 5

Votants : 29

Etaient présents :

Collège des Elus :

BLEUNVEN Yves, Conseiller départemental du Morbihan et Président de la CLE - BERTHOLOM Denis, Conseiller départemental du Morbihan - PIERRE Gérard, Conseiller départemental du Morbihan - GASTINE Roland, Vice-président d'Auray Quiberon Terre Atlantique - LE BODO Pierre, Président de Vannes Agglo - LE TRIONNAIRE Loïc, Conseiller communautaire de Vannes Agglo - QUESTEL Yves, Maire de Theix-Noyal - GUERNEVE Michel, Maire de Locqueltas - JAFFRE Lucien, adjoint au Maire de Vannes - PILLET Gérard, Maire de Pluvigner - GOASMAT Bruno, Maire de Belz - LE QUER Marie Christine, Présidente du SMRE - COLLOMB Ludovic, membre du SIAEP de Rhuy - EVENO Thierry, représentant du PNR du Golfe du Morbihan - CAMUS Patrick, membre du SIAEP Vannes Ouest - LE LEANNEC Pierre, membre du Syndicat d'Eau du Morbihan.

Collège des usagers, organisations professionnelles et associations :

SERRE Jacques, Membre de la fédération d'association de la protection de l'environnement du Golfe du Morbihan (FAPEGM) - BURBAN Jean, représentant l'UDAF du Morbihan - CLAUDEL Patrick, Union des Associations de Navigateurs du Morbihan.

Collège de l'Etat et de ses Etablissements publics :

ROGER BUYS Frédérique, représentant la DDTM du Morbihan - SALIN Richard, représentant la MISEN du Morbihan - SIOU Yvon, représentant l'AELEB - COLL Thibault, DREAL Bretagne - MILOUX Guy, représentant l'ONEMA.

Pouvoirs :

Collège des Elus :

LE BRETON Marie-José, Conseillère départementale, donne pouvoir à LE QUER Marie Christine - AUDIC Annie, Vice-Présidente d'Auray Quiberon Terre Atlantique, donne pouvoir à GASTINE Roland - DUMOULIN Jean, Maire d'Auray, donne pouvoir à BLEUNVEN Yves - BOULANGER Xavier Pierre, Vice-Président de Vannes Agglo, donne pouvoir à LE BODO Pierre - LE DELEZIR Ronan, Vice-président du Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal, donne pouvoir à GUERNEVE Michel.

Collège des usagers, organisations professionnelles et associations :

Collège de l'Etat et de ses Etablissements publics :

Etaient Excusés :

Collège des Elus :

LE BRETON Marie-José, Conseillère départementale - AUDIC Annie, Vice-Présidente d'Auray Quiberon Terre Atlantique - RIGUIDEL Dominique, Vice-Président d'Auray Quiberon Terre Atlantique - DUMOULIN Jean, Maire d'Auray - PLAT Dominique, Maire de Saint-Armel, BOULANGER Xavier Pierre, Vice-Président de Vannes Agglo - LE DELEZIR Ronan, Vice-président du Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal.

Collège des usagers, organisations professionnelles et associations :

LE BERRIGAUD Paul, représentant le CRC Bretagne Sud - LE DRESSAY Yves, représentant la Chambre d'agriculture 56.

Collège de l'Etat et de ses Etablissements publics :

Etaient également présents :

BONNEC Alain, Eau et rivières de Bretagne – LE BOUDEC Michel, FDPMA 56 - CADORET Lionel, Mairie de Plescop - CHAUVIERE Romain, Chef du service de l'eau, Conseil départemental 56 - DESBOIS Pierre, DEA Ville de Vannes – GACHELIN Sonia, CRC Bretagne sud - GIRAUD Sophie, SM PNR Golfe du Morbihan, GUEHO Valérie, Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal – MANCEAU Julie, SEA AQTA - JALLIFFIER Pierre, Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal - JEHANNO Françoise, Directrice du Syndicat d'Eau du Morbihan - MORVANT Loïc, CCI du Morbihan - QUEMENER Catherine, Directrice du Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal - ROUDAUT Gilles, DDTM 56 - RUAUD Pascal, Directeur du SIAEP de Rhuys - THIBAUT Laurent, Directeur du Syndicat Mixte Ria d'Etel - VINCENT Véronique, Chambre d'agriculture 56.

Excusée : VALETTE Béatrice, Conseil régional de Bretagne

Délibération du 25 mai 2016

CLE – 2016 – 4 : Validation du contenu des scénarios alternatifs (sans les actions)

Le Président lit et développe le rapport suivant :

Après avoir défini les enjeux du territoire (diagnostic validé en CLE, le 17 février 2015), la Commission Locale de l'Eau se penche désormais sur la phase « tendances et scénarios », laquelle doit permettre d'arrêter la stratégie du SAGE.

Cette phase « tendances et scénarios » comporte deux étapes :

- 1) L'établissement d'un scénario tendanciel, permettant d'identifier les enjeux qui seront satisfaisants en tendance, en l'absence du SAGE. Cela consiste à analyser l'évolution du territoire à l'horizon 2030 si aucune action nouvelle n'est engagée. Cet exercice prospectif envisage l'évolution des activités, des usages et des politiques publiques et détermine leurs impacts sur les ressources en eau et les milieux aquatiques.

Le scénario tendanciel a été élaboré au cours du second semestre 2015 et validé en CLE le 03 novembre 2015.

- 2) L'établissement de scénarios alternatifs pour les enjeux non satisfaisants en tendance. Cet exercice permet d'envisager une série d'objectifs et d'orientations de nature à répondre aux enjeux du SAGE.

Les scénarios retenus in fine par la CLE constitueront la stratégie du SAGE, laquelle sera ensuite traduite dans les documents du SAGE (plan d'aménagement et de gestion durable, règlement...).

Les acteurs du territoire ont été associés aux réflexions sur les scénarios alternatifs lors de l'intercommission du 24 novembre 2015. A cette occasion, ils ont été invités à répondre à deux questions :

- *Quels sont les objectifs qu'ils souhaitent atteindre ?*
- *Quels sont les moyens à mobiliser pour y parvenir ?*

Ensuite, le comité technique a été réuni le 25 janvier 2016 pour réfléchir également au contenu des scénarios alternatifs. Les divers éléments ont été présentés et discutés en réunion de CLE, le 31 mars dernier. Enfin, les membres de la CLE ont pu faire remonter leurs ultimes remarques pendant le mois d'avril.

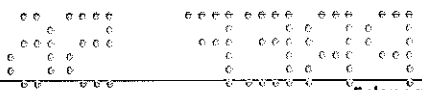
La note de synthèse sur les scénarios alternatifs a été mise en téléchargement sur l'espace « membres SAGE » du site internet du SMLS lors de la convocation.

Le bureau d'études SCE présente les scénarios alternatifs. Les interventions et remarques ont été consignées dans le compte rendu de la réunion.

A l'issue des débats, les scénarios alternatifs adoptés par la CLE sont les suivants :

Enjeu : gouvernance de l'eau

Composante	Scénario	Objectifs	Axes	Orientations
Organisation des maîtrises d'ouvrage publiques	Unique	Accompagner le schéma d'organisation préférentiel de la maîtrise d'ouvrage du grand cycle de l'eau par bassin versant	1	Accompagner et suivre le Schéma d'organisation préférentiel de la maîtrise d'ouvrage du grand cycle de l'eau (cours d'eau, zones humides...)
		Accompagner et suivre la réorganisation de la maîtrise d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	2	Accompagner et suivre la réorganisation de la maîtrise d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales
Cohérence des politiques de gestion de l'eau	Unique	Tendre vers l'articulation et la mise en cohérence de la politique de gestion du grand cycle de l'eau sur l'ensemble du territoire, avec les autres outils de planification (aménagement du territoire, protection de l'environnement...) et les SAGE voisins	1	Assurer la cohérence de la gestion de l'eau sur le territoire du SAGE avec les autres politiques de planification
			2	Rechercher la cohérence lors de l'élaboration et de la mise en œuvre du SAGE avec les SAGE voisins
Information, sensibilisation, échanges	Unique	Capitaliser, organiser, partager et communiquer les données et informations dans le domaine de l'eau ; en assurer la diffusion auprès des publics	1	Suivre la mise en œuvre du SAGE
			2	Partager et diffuser l'information
		3	Multiplier les échanges et les concertations entre acteurs	
		4	Communiquer et sensibiliser l'ensemble des acteurs pour optimiser la mise en œuvre du SAGE et faciliter l'atteinte des objectifs	



Enjeu : qualité des eaux douces et littorales

Composante	Scénario	Objectifs	Axes	Orientations
Azote	Unique	<p>Veiller à l'atteinte du bon état des cours d'eau, dans le cadre de principes d'action pragmatiques et adaptés au contexte propre à chaque bassin versant</p> <p>Réduire les flux d'azote vers le littoral afin de limiter les phénomènes d'eutrophisation. Objectif à préciser suite aux résultats de l'étude du CEVA et à l'acquisition de connaissance sur les petits cours d'eau côtiers</p> <p>Préserver la qualité des ressources en eau utilisées pour la production d'eau potable</p>	1	Améliorer la connaissance de l'origine des pollutions et de leurs impacts
			2	Poursuivre la réduction des pollutions diffuses d'origine agricole et limiter les transferts
			3	Communiquer
			4	Mener une gestion foncière dans les secteurs identifiés comme stratégiques pour l'enjeu « azote » (favoriser l'amélioration des structures de production)
			5	Réduire les pollutions d'origine domestique
Phosphore	Unique	<p>Veiller à l'atteinte du bon état des masses d'eau</p> <p>Préserver la qualité des plans d'eau et leurs usages</p>	1	Améliorer la connaissance sur la pollution par le phosphore
			2	Poursuivre la réduction des pollutions d'origine domestique
			3	Poursuivre la réduction des pollutions diffuses d'origine agricole et limiter les transferts
			4	Adapter la gestion des plans d'eau pour limiter les impacts d'une eutrophisation sur le fonctionnement des milieux et préserver les divers usages (AEP, pêche, autres loisirs...)
Micropolluants	Unique	<p>Améliorer la connaissance de la pollution par les micropolluants et leurs impacts (établir une typologie)</p> <p>Intervenir au plus près des sources potentielles de pollution par les micropolluants (éviter-réduire)</p>	1	Mieux connaître la pollution des milieux par les micropolluants et définir des stratégies
			2	Limitier les apports et les transferts dans les zones urbaines en agissant à la source
			3	Réduire les rejets liés aux activités littorales (entretien des bateaux)
Pesticides	Unique	<p>Maintenir une qualité des eaux conforme aux seuils de bon état (DCE)</p> <p>Adopter les références de qualité des eaux distribuées pour l'ensemble des cours d'eau (0,1 µg/l par substance, 0,5 µg/l pour le total des substances mesurées)</p> <p>Préserver prioritairement les ressources utilisées pour l'AEP (dont la retenue de Noyal)</p>	1	Améliorer la connaissance des produits phytosanitaires présents dans le milieu
			2	Poursuivre la réduction des usages agricoles
			3	Poursuivre la réduction des usages non agricoles (dont charte pour sensibiliser le grand public)
Bactériologie	3 court moyen termes	<p>Maintenir les zones conchylicoles et de pêche à pied classées en A</p> <p>Regagner la qualité A sur 11 zones conchylicoles (classement AP 2005)</p> <p>100% des sites de baignade en qualité bonne à minima</p>	1	Poursuivre et améliorer le suivi de la qualité microbiologique des eaux
			2	Coordonner les actions, assurer la cohérence entre les objectifs et les moyens
			3	Diminuer le risque de contamination liée aux risques de défaillance de la collecte et du transfert des eaux usées
	2 long terme	<p>Atteindre un classement A sur l'ensemble des zones conchylicoles et des zones de pêche à pied</p> <p>100% des sites de baignade en qualité excellente</p>	4	Réhabiliter l'assainissement non collectif pour limiter les rejets dans le milieu
			5	Poursuivre la gestion des eaux pluviales pour limiter les transferts vers les zones à enjeux
			6	Limitier les apports bactériologiques d'origine agricole
			7	Identifier et réduire les autres sources potentielles de pollution

Enjeu : qualité des milieux aquatiques				
Composante	Scénario	Objectifs	Axes	Orientations
Hydromorphologie	2	Atteindre et conserver le bon état des cours d'eau (DCE) Améliorer la connaissance et le cas échéant définir des objectifs à atteindre sur les petits cours d'eau côtiers non suivis dans le cadre de la DCE	1	Inventorier et diagnostiquer les cours d'eau
			2	Préserver et gérer les cours d'eau
			3	Planifier la restauration hydromorphologique et l'entretien des cours d'eau
			4	Lutter contre les espèces exotiques envahissantes, prioritairement contre celles qui portent atteinte aux usages ou freinent l'atteinte du bon état biologique
Continuité écologique	2	Restaurer et maintenir la continuité écologique des milieux aquatiques dans les bassins des masses d'eau cours d'eau Améliorer la connaissance et le cas échéant restaurer et maintenir la continuité écologique des petits cours d'eau côtiers importants pour les migrateurs	1	Améliorer la connaissance des ouvrages
			2	Préserver la continuité écologique des milieux aquatiques
			3	Restaurer la continuité écologique des milieux aquatiques
Zones humides	Unique	Participer à la reconquête de la qualité de l'eau en préservant les zones humides Préserver la biodiversité Reconquérir les zones humides, prioritairement en fond de vallée et dans les têtes de bassin versant, dans les zones Natura 2000, dans le PNR, dans les autres sites classés	1	Poursuivre les inventaires, leur mise à jour, la caractérisation et le diagnostic des zones humides
			2	Améliorer la protection des zones humides
			3	Développer la gestion des zones humides dans l'objectif de préserver leur fonctionnalité et leur biodiversité
			4	Restaurer les zones humides dégradées
			5	Protéger les zones humides rétro-littorales contre les risques liés aux submersions marines
			6	Mener une gestion foncière dans les zones identifiées d'intérêt local
Têtes de bassin versant	Unique	Restaurer/protéger les têtes de bassin versant qui participent à l'atteinte du bon état des masses d'eau	1	Identifier, caractériser et diagnostiquer les têtes de bassin versant
			2	Gérer/restaurer les têtes de bassin versant

Enjeu : quantité				
Composante	Scénario	Objectifs	Axes	Orientations
Adéquation besoins - ressources	Unique	Satisfaire les besoins en eau potable tout en respectant les besoins des milieux aquatiques et l'équilibre des ressources en eau Assurer des débits d'étiage compatibles avec le fonctionnement biologique des cours d'eau Poursuivre la sécurisation de l'alimentation en eau potable de la population	1	Améliorer et partager la connaissance quantitative des ressources et de ses usages
			2	Economiser l'eau dans les différents usages
			3	Poursuivre la gestion globale et mutualisée des ressources disponibles pour l'alimentation en eau potable sur le territoire du SAGE et sur les territoires voisins
			4	Equilibrer les besoins de l'agriculture avec la préservation du fonctionnement des milieux aquatiques
Gestion des risques (inondations - submersions)	Unique	Développer la culture du risque Réduire la vulnérabilité des biens et des personnes, existants et dans le cadre des développements futurs	1	Améliorer la connaissance du risque d'inondation et de submersion
			2	Communiquer et sensibiliser sur le risque d'inondation et de submersion
			3	Prévenir le risque d'inondation et de submersion
			4	Coordonner la gestion du ruissellement à l'échelle des bassins versants

Après en avoir délibéré, la Commission Locale de l'Eau :

→ Valide les scénarios alternatifs (sans le détail des actions)

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Copie certifiée conforme,

Le Président,

Yves BLEUNVEN

ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε
ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε
ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε
ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε
ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε

ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε
ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε
ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε
ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε
ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε ε